l'ouvrit et frappa. *Je ne sais combien de fois, disait-il, au poste.* Destailleurs s'écria, après avoir reçu le premier coup et en portant ses mains sur la plaie : « Oh !! » et il s'affaissa.

Declercq prétend que le patron lui avait formellement promis que quand il y aurait de l'ouvrage ce serait pour lui; et que, malgré cela, le contremaître avait pris un autre ouvrier, samedi dernier.

Declercq a été ramené au poste vers 7 heures. Une scène déchirante s'est produite alors. Deux de ses frères sont arrivés et ont éclaté en sanglots en le voyant entouré d'agents qui s'apprêtaient à l'enfermer. L'un lui disait: *Louis qu'as-tu fait? Et tes sept enfants que vont-ils devenir?* Les trois frères sont enfin tombés dans les bras l'un de l'autre.

Et c'est en donnant les marques du plus violent désespoir que le meurtrier s'est dirigé vers sa cellule.

Grave accident de voiture. — Samedi, vers 6 heures du soir, Mme Henri Léopold, âgée de 55 ans, demeurant rue des Cinq-Voies, n° 233, passant rue Neuve-de-Roubaix, vit son fils, qui conduisait une charrette à bras, du côté opposé au trottoir où elle se trouvait. Elle traversa pour lui parler. Arrivée au milieu de la rue, elle glissa et tomba. Au moment où elle se relevait, arriva sur elle une voiture appartenant à M. Auquet, louteur, rue du Bocquet.

Elle fut renversée par le cheval et l'une des deux roues lui passa sur les jambes. On releva la pauvre femme grièvement blessée; la jambe gauche était fracturée à deux places et la droite était toute contusionnée.

La voiture cause de l'accident était occupée par Mme Sasselange qui descendit pour faire place à la blessée qu'on reconduisit à son domicile.

Les suites de l'accident au chemin de fer. — Ainsi que nous ne le faisions que trop prévoir dans notre précédent numéro, le malheureux Emile Pecq a succombé aux suites du terrible accident dont il a été victime dans la soirée du 1er janvier, près de la gare de Tourcoing.

Cet homme, qui n'était âgé que de 41 ans, laisse une veuve et cinq jeunes enfants.

Le presbytère de Saint-Christophe. — Les travaux de démolition de l'ancien presbytère de Saint-Christophe sont commencés. Dans un mois il n'y aura donc plus trace de cette maison, la plus vieille de la ville après le « Canon d'Or » et le bazar qui fait le coin de la rue de la Mairie, ancienne pharmacie Dedeuville.

Rien absolument rien, du reste ne recommandait la vieille maison curiale à l'attention des archéologues et des amateurs du passé.

Arrestation à la gare. — Dimanche soir à l'arrivée d'un train venant de Belgique, les douaniers ont arrêté la nommée Rosalie Spriere, âgée de 39 ans, née à Courtrai et demeurant à Mouscron. Elle avait sur elle deux kilog. de café. Il a été reconnu ensuite qu'elle était frappée d'un arrêté d'expulsion.

Une singulière trouvaille. — Lundi après-midi, M. Flament, caporal des pompiers casernés, était occupé à *dégeler* les bouches d'eau dans la rue d'Enfer. Il trouva dans l'une d'elles trois pièces de 2 francs et une de 1 franc qui n'eut pu se trouver là qu'en y étant introduites une à une par la petite ouverture servant de passage au petit crochet à l'aide duquel on enlève la plaque et qui n'a que juste les dimensions du trou d'une tirelire ou d'un compteur. Les 7 fr. ont été déposés au bureau de police.

Les épaves. — Madame Bouillet-Motte, rue des Ursulines, 22, a trouvé un porte-monnaie contenant une alliance en or qu'elle a déposé au bureau de police.

— M. Gustave Delval, cocher, a trouvé dans sa voiture un parapluie qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

Rentier en quinze années

Parmi les ingénieuses combinaisons entre lesquelles ont le droit de choisir ceux qui, à Roubaix-Tourcoing, auront désormais la prévoyance de payer leurs achats et leurs factures de tout genre du moyen des bons de l'Union des Achats, une entr'autres semble avoir particulièrement fixé l'attention d'un certain nombre de nos lecteurs. C'est le système de capitalisation par la terre préconisé par la *Garantie foncière*, société civile mutuelle coopérative de constitution de capitaux, ayant pour base la terre.

On nous demande de divers côtés ce qu'est au juste cette société et ce que vaut son système.

Nous allons le dire en peu de lignes.

La *Garantie Foncière* place les petites sommes qui lui sont confiées par ses sociétaires en achats de de terraire vierges dans les pays où la spéculation n'a pas encore surfait le prix de la terre, à défricher ces terres, à les planter en vignes, en vergers, et à mettre les parties les plus mauvaises en forêts de rapport.

Il importe ici de bien préciser.

En accumulant des intérêts à 4 0/0 l'an, tout le monde sait que l'on peut doubler un capital en dix-huit ans; par conséquent si, pendant quinze années, on a versé successivement et mensuellement 2 francs par mois pour jouir ensuite du revenu du capital accumulé, on n'aura amassé, avec de la rente à 0/0, qu'un capital inférieur à 500 francs; mais, admettons qu'il ait atteint cette somme, on aura donc conquis par l'épargne une rente de 20 francs par an; néanmoins le capital ne sera pas aliéné au profit d'une société, et il pourra être transmis aux héritiers.

Si, au lieu d'épargner isolément, on se groupe en société mutuelle tontinière, comme le font les *Prévoyants de l'Avenir*, les sociétaires de la *France Prévoyante* et tant d'autres sociétés mutuelles, les souscripteurs perdent tous droits sur le capital épargné; en revanche, ils deviennent eux-mêmes héritiers de tous les sociétaires décédés avant l'expiration du terme, et de tous ceux qui, ayant cessé de faire leurs versements mensuels, perdent tous droits et sur leur épargne et sur son revenu. Dans les associations à capital perdu, la pratique enseigne que, généralement, après quinze ans, si la tontine est administrée sérieusement, comme elle l'est chez les *Prévoyants de l'Avenir*, on peut compter avec une quasi certitude sur un revenu trois fois plus élevé que si on épargne isolément. On aurait donc, dans ce cas, si on avait pris deux parts de 1 franc par mois, accumulé 500 francs et l'on toucherait 60 francs par an, mais le capital n'irait pas aux héritiers.

Le premier procédé, tout en donnant moins, réserve une ressource aux héritiers; mais on objecte, avec raison, que le retraité devient ainsi une lourde charge pour les siens, car il n'a pas de quoi vivre.

Le second ne laisse rien aux héritiers, mais le retraité espère ne pas leur être à charge.

Cependant, des esprits toujours en quête du mieux, cherchaient une solution qui permît, sans imposer une épargne trop lourde, d'assurer au moins le pain après quinze ans, et cela sans léser les héritiers.

Ce vœu a été non-seulement rempli, mais comblé par le système de la *Garantie foncière*. En 1885, près de quatre ans après la fondation de la société des *Prévoyants de l'Avenir*, quelques hommes de bonne volonté adoptèrent un autre procédé d'accumulation du revenu des capitaux. Ils le firent timidement, prudemment, car ils étaient peu nombreux et la plupart sans aucune fortune.

Pendant les trois premières années, les nouveaux promoteurs eurent maintes et maintes fois peur d'échouer avant d'arriver au port; cela, non seulement à cause du peu de confiance qu'inspire toujours une théorie nouvelle, attaquée par tous les gens intéressés à la perdre, mais parce que leur entreprise avait deux fois plus de frais qu'aucune autre, ayant à la fois à lutter pour la vie, au siège central de Paris et en Corse. Elle avait donc doubles frais d'administration, mais on y pare en ne recrutant le personnel et les administrateurs que parmi des gens de bonne volonté, qui, pleins de confiance dans l'avenir de la mutualité, voulaient bien attendre dix, quinze ou vingt ans pour avoir une juste rémunération de leurs travaux.

Nous avons dit plus haut en quoi consistait le nouveau système.

Donner la terre pour gage, au marc le franc de la mise, à tout versement, si minime qu'il soit, pratiquer l'égalité de droit dans l'administration de ces biens et surtout dans le contrôle, mettre ce dernier à la portée même de celui qui n'a versé que quelques francs, telles sont à grands traits, les bases de cette capitalisation.

Une table bien connue, celle de Paimparey, qui est remise à tous les sociétaires, prouve que, par ce mode de capitalisation, avec un hectare de terre vierge, dont le prix d'achat, les frais de défrichements et de plantations n'atteignent presque jamais 1,200 francs, on obtient (en réemployant constamment les revenus en nouvelles plantations), après quinze ans, 34 hectares de vignes plantées, dont 8 hectares sont en plein rapport à cette époque, plus 4 hectares en demi-rapport et 22 ne devant donner de rapport que les années suivantes. Or, un hectare donne, dans la région Corse ou Algérienne, 1,200 francs de revenu net; on aura donc quinze ans plus tard, en plantant un hectare de vignes ne coûtant que 1,200 francs, sans évaluer le capital terre qui le donne, un revenu de 8 fois 1,200 francs, soit 9,600 francs, plus 4 fois 600 francs, soit 2,400 francs, total 12,000 francs, revenus nets, sans compter la réserve de 22 hectares mis en valeur.

Les 1,200 francs auront été versés par quarante-cinq souscripteurs de livrets de retraites de 400 francs versant 5 francs le premier mois, puis 2 francs par mois, soit 27 francs la première année. En quinze ans la mortalité étant en moyenne de près de 3 0/0, il ne restera que trente sociétaires pour se partager les 12.000 francs de revenu, ce qui leur donne exactement 400 fr. de retraite annuelle, retraite ayant pour gage 34 hectares de terre plantées en vignes, soit plus d'un hectare par livret et cela rien qu'avec le produit de leurs cotisations de première année! Ce qu'ils versent les années suivantes n'est demandé que par prudence, par une prudence tellement exagérée que l'on en reste étonné, et ce système si avantageux pour le sociétaire, l'est également pour ses héritiers : nul ne perd sa mise, nul ne laisse ses enfants ou sa famille sans un morceau de pain.

La *Garantie Foncière* a été commencée avec le concours de parents et d'amis de M. Lang, son directeur-fondateur, et avec un capital bien modique : 3,000 francs. Après dix mois d'existence, elle put à grand peine devenir propriétaire dans le canton de Bonifacio (arrondissement de Sartène) de 25 hectares de terrain, et l'état de ses recettes ne lui permit pas, cette année-là, d'entreprendre même un are de défrichement.

Or, au 30 juin 1890, après cinq années d'existence, la *Garantie Foncière* avait dix-mille adhérents et elle possédait, en Corse, 150 hectares de vignes, 203 hectares d'arbres fruitiers et 3,358 hectares de forêts naturelles.

Il y a là une entreprise bien digne d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent au progrès social : s'assurer en quinze ans 400 francs de rente et un patrimoine de 3,000 francs, en versant 2 francs par mois, quel rêve pour beaucoup de braves gens! et que de travailleurs, employés ou ouvriers, pourraient, s'ils le voulaient, économiser 4 francs par mois et s'assurer 800 francs de rente avec 6.000 fr. à laisser à leur famille.

L'Union des Achats donne le moyen, à ces adhérents, de réaliser ce rêve sans rien débourser. Il suffit de payer son boulanger, son boucher, son cordonnier, son tailleur, son épicier, etc., avec les bons de l'Union, sur lesquels on réalise une première économie de 10 0/0, et au moyen des souches de 32 bons d'un franc (qu'on a eus pour 29 fr. 80) on s'acquitte de sa cotisation de membre de la *Garantie Foncière*, et, quelque soit son âge, on a des rentes en quinze années.

Qui refusera de devenir rentier sans risquer un centime!

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 5 janvier 1891

Présidence de M. Hedde, vice-président

La fraude vaut trois jours de correction et cinq cents francs d'amende à Joseph Lisabeth, arrêté à Halluin, et à Deck, à Touffiers, un mois d'emprisonnement et une amende de 500 francs.

Rebellion envers un agent. — Le premier janvier, Victor Maertens, rattacheur, à Tourcoing, faisait chez sa mère un vacarme épouvantable. Un agent qu'on était allé quérir, fut très-mal accueilli par notre homme qui le gratifia des plus saillantes aménités. Maertens déclare à l'audience ne plus se souvenir de rien. Il est condamné à dix jours d'emprisonnement. Me Conforme.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mardi 6 janvier

Expropriation de l'Egoût Collecteur, à Roubaix

Ce matin, à dix heures, s'est réuni le jury appelé à délibérer sur la conséquence de l'expropriation dite de l'« Egoût collecteur ».

Où suit que l'emplacement actuel du Boulevard Gambetta était autrefois occupé par le « vieux canal » dont les rives étaient il y a vingt-cinq ans environ encore bordées à peu près uniquement de terres en nature de champ et de labour. Par suite de l'extension toujours croissante de l'industrie, les propriétaires riverains manifestèrent bientôt l'intention de bâtir à proximité, soit des usines, soit des maisons d'habitation. Seulement, pour se conformer aux règlements de voirie et de police de la navigation, on assigna aux propriétaires intéressés une bande de leur terrain de cinq, six mètres et plus, sur laquelle il leur était interdit d'élever des constructions, mais qui n'en restait pas moins leur propriété, grevée, il est vrai, de certains droits d'usage et de passage.

Quoi qu'il en soit, le canal fut comblé peu à peu : le lit qui était d'abord domaine de l'état ayant été cédé à la ville de Roubaix, l'administration put disposer de l'emplacement pour en faire un boulevard : on y construisit dernièrement l'égout collecteur. Mais il restait toujours à droite et à gauche du boulevard inachevé la bande de terrains non bâtis appartenant aux riverains : c'est cette parcelle qui fait aujourd'hui l'objet de l'expropriation.

Si nous sommes bien renseignés, certains propriétaires demandent, huit, dix francs par mètre; la ville n'offre aucune indemnité.

Le jury qui aura à statuer sur ce différend est composé à peu près des mêmes membres qui ont décidé lors de l'expropriation toute récente du boulevard de ceinture. Après les récusations proposées, il est définitivement constitué comme suit; MM. Bouchez, De Bemissart, Delemer, Batigny, Dequidt, Bonnet, Legrain, Morel, Demarle, Blondeau, Lestrez, Cannissié.

Le magistrat-directeur du jury est M. Lefebvre, juge assisté de M. Legrand, greffier en chef.

Après prestation de serment, les jurés se retirent en chambre de délibération et pour procéder à la nomination du président : c'est M. Batigny qui est choisi.

Ils décident ensuite qu'ils se transporteront sur les lieux pour se rendre compte de la situation : ils prendront le train de midi et demi pour Roubaix.

Ils entendront demain, mercredi, à midi, les explications des parties en cause; la ville et les propriétaires intéressés, qui sont une trentaine environ.

Me Conforme.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La Paix

Monsieur le Directeur du
Journal de Roubaix

L'auteur de l'article publié sous ce titre : la Paix, dans votre journal, grande édition, du 4 courant, commentant les belles paroles adressées le 1er janvier au corps diplomatique, par M. le président de la République, en tire des conclusions rassurantes pour la paix générale, et aussi pour l'apaisement intérieur.

Nul ne veut la guerre au dehors, et je crois que M. Carnot partage très-sincèrement ce sentiment; mais voir dans son discours :

« La renoncement absolu à la guerre injuste et » criminelle poursuivie avec acharnement contre toute » une classe de citoyens les plus dignes d'intérêt et » de respect, la cessation de la persécution religieuse » dont souffre la grande majorité des Français... » etc. »

C'est un optimisme difficile à comprendre.

Du reste, le même journal contient, quelques lignes plus bas, l'appréciation d'un homme qui connaît bien les choses et les hommes du temps; paroles qui sont la réfutation la plus complète d'un pareil optimisme; c'est l'allocution adressée aussi le 1er janvier au clergé de son diocèse par Mgr Freppel; j'y lis les lignes qui suivent :

« ... Sur le programme de persécution religieuse, » opportunistes et radicaux sont pleinement d'accord, » il n'y a de différence que dans le procédé..., la » lutte est au fond entre le christianisme et la franc-» maçonnerie qui règne et gouverne, dont le pro-» gramme a été appliqué point par point depuis 12 » ans. Voilà dans quels termes la question se pose à » l'heure présente, et c'est à reconquérir l'exercice de » nos droits et de nos libertés sur les francs-maçons » et les libres-penseurs, ennemis de l'Eglise, que » doivent tendre principalement les efforts de tous les » catholiques. »

Je me permets, M. le Directeur, d'être de l'avis de l'évêque d'Angers; ce n'est que par la lutte et l'effort que nous obtiendrons justice. Le Franc-Maçon Carnot peut bien, comme tant d'autres avant lui, nous *jouer sur la vieille guitare, l'air de la Liberté*, mais nous donner la chose, jamais! Il n'est pas libre de nous le donner, la Loge le lui défend.

Agréez, M. le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments. L. H. D.

Roubaix, le 5 janvier 1891.

PETITE CORRESPONDANCE

A une mère de famille « indignée ». — Nous serions de votre avis... si le fait dont vous parlez était *exact*. Mais il n'y a là qu'une atroce calomnie. Si vous voulez bien nous donner votre adresse, nous arriverions peut-être, grâce à vous, à découvrir l'origine de cette odieuse manœuvre, organisée contre un parfait honnête homme.

NORD

Nominations ecclésiastiques: — M. l'abbé Emile Deram de Daestre, professeur à l'Institution Saint-François d'Assise, est nommé vicaire à Hazebrouck (Saint-Eloi). M. l'abbé Chrouter, de Berthen, professeur à l'Institution Saint-François d'Assise, à Hazebrouck, est transféré au collège Saint-Winoc à Bergues.

Chronique électorale. — M. Hellin adresse la lettre de remerciements que voici aux délégués sénatoriaux du département du Nord :

« *A Messieurs les délégués sénatoriaux du département du Nord.*

» Messieurs,

» J'ai accepté par devoir la candidature qui m'était offerte dans l'intérêt de la cause agricole. Je me retire avec la conscience du devoir accompli.

» Mais je tiens à remercier personnellement les électeurs qui, en si grand nombre, m'ont honoré de leurs suffrages et je suis fier de la marque d'estime qu'ils m'ont donnée.

» Je souhaite pour mon pays que les pouvoirs publics comprennent la nécessité d'une politique d'apaisement social et de protection du travail que j'avais voulu inaugurer et qui, je persiste à le croire, répondant au sentiment général, finira par triompher.

» En ce qui me concerne, je reste, comme par le passé, dévoué à la défense des intérêts de mes concitoyens et en particulier des intérêts des cultivateurs, dans les rangs desquels je vais reprendre modestement ma place.

» Veuillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués. » Ch. HELLIN. »

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

BELGIQUE

Mort d'un ancien ministre belge. — M. Pierre de Decker, ancien ministre de l'intérieur, chef du cabinet catholique de 1855, a succombé à l'âge de 78 ans.

M. de Decker souffrait d'une maladie de cœur.

On avait même, ces derniers temps, annoncé prématurément sa mort.

On se souvient que M. de Decker était l'auteur de la loi des couvents qui causa la chute du cabinet en 1857 et que sa nomination au poste de gouverneur de Limbourg fut l'origine des troubles de 1871.

168! — La nommée Marie Evergroot, pensionnaire de l'hospice d'Aubel, a célébré le 168e anniversaire de sa naissance.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
40608—2428

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 janvier.* — Christiaan T'Joens, rue du Fort. — Léon Declercq, rue de Lille, 112. — Raymonde Thorel, rue de la Longue-Chasse, 24. — Madeleine Debruyne, rue de Denain. — Amédée Lehembre, rue de l'Epeule. — Arthur Chevalier, boulevard de Strasbourg, 233. — Laure Dubron, rue Cavier, 6. — Auguste Demanneville, rue du Fresnoy. — Fernande Pillaert, rue des Longues-Haies. — Irma Nuytten, rue de l'Epeule. — Zélia Nuttin, rue des Fossés. — Eugénie Thémont, Hôtel-Dieu. — Stéphanie De Ney, rue de Naples. — Henri Codron, rue Pallart. — *Mariages.* — Eldore Schiefer, 33 ans, tailleur, à Bruxelles, et Julienne Cornille, 30 ans, sans profession, rue de la Base-Mauve, 23. — Jules Carette, 24 ans, rentreur, rue Watt, et Julie Régue, 20 ans, peigneuse, rue de l'Epeule. — *Déclarations de décès du 5 janvier.* — Dupuis, présenté sans vie, rue Jean-Bart, 13. — Jean Vernack, 6 mois, rue des Longues-Haies. — Augustin Degrave, 5 mois, rue du Fort, cour Leydet. — Agathe Dutsch, 50 ans, ouvreuse, des filles de la Sagesse. — Maria Dubar, 3 mois, rue de Nouyean-Monde. — Jean-Baptiste Lezy, 78 ans, rue de Courtrai. — Chatiaux, présenté sans vie, rue Christophe-Colomb. — Gabrielle Verdonck, 3 ans, rue des Artes. — Jodoche Loisy, 72 ans, rue de Tourcoing. — Couthier, présenté sans vie, rue Ampère. — Louis Ramburg, 52 ans, rue d'Alger. — Auguste Dezaunay, 68 ans, asile rue Wattel. — Pierre-Hubert Bouch, 75 ans, Hôtel-Dieu. — Emile Vandenbosch, 3 ans, rue de Wasquehal. — Louis Frus, 73 ans, Hospice Civil. — Marie Danteing, 85 ans, Hospice Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille RUSELLE-LOISY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Constance LOISY, veuve de M. Charles RUSELLE, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1891, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 6 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le mercredi 7 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 64.

Les amis et connaissances de la famille FRUS-PROUVOST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph FRUS, décédé subitement à Roubaix, le 4 janvier 1891, dans sa 73e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu de bien vouloir assister aux Convoi et Saint Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 8 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille DIERICKX-LEZY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste LEZY, époux de Dame Julie FLAMENT, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1891, à l'âge de 78 ans et 6 mois, administré des Sacrements de notre mère à Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Courtrai.

Les amis et connaissances de la famille DUMOULIN-NAESSENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph DUMOULIN, décédé à Roubaix, le 5 janvier 1891, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charlemagne, 23, derrière le patronage Saint-Eloi.

TRIBUNAUX

La Société des Métaux

M. Renouard, actionnaire de la Société des Métaux, avait formé tierce opposition aux deux jugements du tribunal de commerce de Paris, qui a prononcé, le premier, la dissolution, l'autre, la liquidation judiciaire de cette société. Le tribunal de commerce vient de rendre son jugement : il a rejeté cette tierce opposition.

TABLEAU DE RECENSEMENT DE LA CLASSE DE 1890

CANTON OUEST

Voici la liste des jeunes gens qui seront appelés à participer aux opérations du tirage au sort qui aura lieu dans le courant du mois de février prochain :

Emile Aertgeers, Henri Agache, Auguste Aisberghe, Jules Ameye, Joseph Andries, Alfred Ardhuin, Adolphe Baerot, aîné d'orphelin, Désiré Baete, fils d'étranger, Jean-Baptiste Balcaen, engagé volontaire, Charles Bauduin, Valère Bauduin, Alfred Banwens, Henri Beausire.

Eugène Beene, Arthur Bernaert, Henri Béghin, soutien de famille; Charles Behin, Désiré Bekaert, Amand Benoit, Louis Béraud, Edouard Bernard, Paul Berton, unique de veuve; Emile Billau, Edouard Bleuez, engagé conditionnel, Arthur Blot, Charles Bockstal.

Oscar Boekans, Louis-Charles Beet, Clovis Boanel, unique de veuve; Alfred Bonte, Constantin Boone, unique de veuve; Jules Bossut, Maurice Bossuyt, Aimé Boudry, Henri Bourbier, engagé conditionnel; Paul Bourgeois, engagé conditionnel; César Bourgois, frère au service; Emile Bourgois, Edouard Boussemart, François Bozon-Marcout.

Victor Braekman, H. Brandt, François Breynaert, Paul Broutin, Henri Brunin, Oscar Buns, Louis Cacherat, Evrard Carbon, aîné de 7 enfants, Charles Carlier, Amand Carrette, Emile Carrette, Arthur Carton, Louis Castille, Emile Cateau.

Georges Cattaau, Henri Chantry, frère au service; Achille Clarisse, Adolphe Codron, Henri Coctassier, aîné de 8 enfants; François Collewaert, Jules Collin, unique de veuve; Pierre Compagnon, Louis-Charles Coole, Rémy Koopman, Jean-Baptiste Cordonnier, unique de veuve Henri Comez, soutien de famille; Pierre Coulembier, aîné de veuve; Anatole Couplet.

Edouard Couque; Victor Crawat; Adolphe Craye, Charles Croain; Joseph Emmanuel Daelman; Joseph François Daelman, aîné de sept enfants; Jules Dalence, Henri Danel; Albert Dassonville, engagé volontaire; Louis Dassonville; Louis Davrain; Louis Debarbieux, aîné de veuve et frère au service; Lambert De Bats; Ernest Debaer.

Alfred Deberghes, J.-B. Deberghes, engagé volontaire, Jules Declerck, aîné de 8 enfants; Charles Declerck; Jean-Louis Declercq, engagé volontaire; Jean Decoyer, Louis Dedeyn, Abel Deguermon, Alfred Dehaene, Alfred Deconinck, Alphonse Delaere, Georges Delannoy, aîné de 8 enfants, Albert Delarue.

Etienne Delattre, engagé volontaire; Léopold Delbecke, Victor Delbecke, aîné de 7 enfants; Charles Delcroix, aîné de veuve; Georges Delcroix, ouvrier d'art; Adolphe Delebecque, Jules Delecluse, Auguste Deledalle, François Deleplanque, Joseph Deleu, Jules Delas, François Delforge, soutien de famille; Georges Delhaye, engagé volontaire; Louis Delisse.

Romée Delourme, aîné de 7 enfants; Albert Delporte, Gaston Delporte, Lucien Delplée, Paul Delverre, soutien de famille; Gustave Demay, aîné de veuve; Julien Demerre, Frédéric Démeulenaere, Henri Demeyer, Joseph Henri Demeyer, Lievin Demeyer, Jean Demeyer, Théodore Depotter, Léon Derasburo, Florimond Derbanghien, aîné de veuve.

Léopold Dermese, Benoni Deroubaix, soutien de famille; Emile Derudder, Emile Derualle, Louis Derychère, Georges Dessina, Charles Desbarbieux, Henri Desbarbieux, Gustave Desbonnets, Auguste Desbouvries, aîné de 7 enfants; Henri Descamps, Emile Descarpentrie, Amand Desmet.

Paul Desmet, aîné de veuve; Henri Desobry, frère au 1er régiment d'infanterie de marine; Julien Desobry, Ferdinand Desoubry, Alfred Despierre, engagé volontaire; Léon-Victor Dessain, Charles Dessey, Edmond Detourney, Paul Devaere, Emile Deverly, Honoré Devisch, frère au service; Ange Devos, engagé volontaire; Hippolyte Devos, aîné de 7 enfants; Auguste Devries, aîné de veuve; Edouard Dewasch.

P. Deweder; Emile Deweer; Adolphe Deweyndt; Louis Dhallinin; Augustin D'hedenne, Edouard D'hayere; Charles Dhont, Léon Diagoras; Pierre Dillies, soutien de famille; Joseph Diou; Louis Dooms; Jules Dubart, Paul Dubly, aîné de huit enfants; Théodas Dubly.

Louis Dehaouquet, Georges Dujardin, Grégoire Dujardin, Jules Dujardin, Victor Dulardin, frère au service; Arthur Dupont, Emile Dupont, Henri Dupuoeur, Paul Durie, Arthur Duvisage, Emile Everaert, Jean Everick, Adolphe Farvacque, Charles Farvacque.

Henri Farvacque, engagé volontaire, Benoit Ferdinande; Henri Florin, Louis Florin, aîné de 7 enfants, Auguste Fraignac, engagé volontaire, Joseph François, engagé volontaire, Henri Framaux, Léon Frémaux, fils de septuagénaire, Edouard Frizart, Paul Friess, Alexandre Galler, Auguste Gaspard, aîné de 7 enfants, Ferdinand Gaudfroy, Jules George.

Alfred Geyzen, Pierre Gheleyns, Henri Ghesquière, Emile Gilleus, aîné de 8 enfants; Maximilien Goce, Pierre Gossert, Georges Goube, frère au service; Charles Guilmin, Casimir Hage, fils aîné d'une femme veuve; Paul Haquette, aîné de 2 enfants; Louis Hauwe, unique de veuve; Alphonse Halbois, unique de veuve; Léon Hendryckx, engagé volontaire; Arthur Heckein.

Joseph Hernou, Hubert Herteler, Casimir Hespel, fils unique de père aveugle; Ernest Hirsch, engagé volontaire; Ferdinand Hodum, Victor Hoffmann, engagé conditionnel, Victor Houzet, aîné de 7 enfants; Victor Joseph Houzet, aîné de 8 enfants; Henri Hubert; François Hulstaert, Adolphe Huwel, Georges Jenny, Léon Jonville, Charles Kindt.

Hector Knocksaert, Constant Krabansky, Georges Kuhn, Hector Labbens, Auguste Lagache, soutien de famille; Louis Lahouze, frère au service; Augustin Lamartinière, Raul Lang, engagé conditionnel; Emile Lapauw, soutien de famille; Victor Laperte, aîné d'orphelins; Jules Leblanc, Louis Locat, engagé conditionnel; Maurice Lecherf, Floris Leclercq.

Alfred Lecocq, J.-B. Leconte, Louis Leconte, Albert Lecoutre, Georges Lecoutre, Victor Ledoux, Jules Leduc, Alfred Leemaert, Carlos Lefebvre, Victor-Henri Lefebvre, Henri Lefèvre, Bernard Lehoucq, Julien Leman, Epiphane Lempereur.

Henri Lepers, Louis Lequenne, Paul Lequeutre, Augustin Lernould, Léon Leroux, Charles Lesimpli, Achille Lestienne, Jean-Baptiste Lestienne, frère au service; Cyrille Letienne, frère au service; Victor Letirand, Albert Lherbier, engagé conditionnel; Henri Liagre, Henri-Joseph Liagre, Henri-Louis Liagre.

Louis Liagre, aîné de onze enfants; Ernest Libbrecht; J.-B. Libouton; Emile Liborez, engagé volontaire; Victor Lobbrecht; Henri Loeten, engagé volontaire; Auguste Lorthiois; Louis Lorthiois; Camille Maselle; Auguste Mahieu; J.-B. Malfait; Jules Malfait, engagé volontaire; Jules Maquet.

Adrien Marienne, Constant Marx, frère au service; Isidore Masschelein, aîné de veuve; Brutus Masurel, Mathurin Masurel, Louis Mayeux, frère au 21e dragons; Edouard Mechiels, Alfred Meire, Géry Melliez, Auguste Mespreuve, Yvon Mespreuve, Emile Messiaen, Auguste Mestdagh, engagé volontaire; Jules Millescamps, J.-B. Minre.

Jules Monnet, Charles Monsy, Désiré Moreels, Auguste Morel, engagé volontaire; Pierre Morel, François Mouremanne, Louis Muller, George Musin, frère au service; Lucien Noiret, engagé conditionnel; Victor Nuns.

Emile Nuttin, soutien de famille; Léon Nyckese, aîné de 7 enfants; Camille Nys; Henri Olivier, J.-B. Osteaux, engagé volontaire; Jozef Parain, Albert Pelet, fils aîné d'une femme déclarée légalement veuve; François Pensaert, Pierre Perque, Charles Pingret, Henri Planque, aîné d'orphelins; Simon Playez, J. Paux.

Auguste Pollet; Ernest Pollet, Casimir Ponthieu, aîné de 6 enfants; Désiré Prouvost, Julien Prouvost, Augustin Provost, Charles Provost, Jules Provost, Gustave Rambaux, engagé volontaire; Henri Rasseneur, aîné de 9 enfants; Ignace Rasson, Oscar Rémy, Albert Renaux, Louis Richez.

Henri Rogier, aîné de 10 enfants; Paul Rose, Carlos Roussé, Emile Roussel, Louis Rys, unique de septuagénaire; Ferdinand Seinleger, Victor Saverlys, Arnould Scarcériau, Paul Scarcériau, Théodore Schoenmacker, Georges Scrépel, Achille Smtobm, Charles Six, frère au service engagé; Charles Soen.

Oscar Soudan, Carlos Soyez, Louis Spriet, Auguste Steinicke, Victor Stricanne, Jean Struyf, Achille Tack, Léon Tanghe, engagé volontaire, Victor Teirlynck, Guillaume Thoyer, Léon Trigant, engagé volontaire, Alfred Triollet, Jules Turpin, Constant Tytgat, aîné de 8 enfants.

Albert Uttenhove, Jules Valat, Edmond Valentin, engagé d'un an; Jean-Baptiste Vahyrnsele, Camille Vanackère, Julien Van Archenbeke, Julien Vandenbeke, aîné de 7 enfants; Edouard Vanbever, Charles Vanbustel, fils aîné de veuve et d'une famille de 9 enfants.

Henri Vandemeulebroucke, Adolphe Vandenabeele, Auguste Vandenberghe, engagé volontaire; Joseph Vandenbossche, aîné de veuve; J.-B. Vandenbroche, Albert Vandendriessche, Jules Vandenlanuse, Omer Vandenhauten, Jean Vanderschelden, François Vandersdigel, Arthur Vandersnappel, Victor Vandevelde.

François Vandevenne; Pierre Vandewalle; Louis Vandedonck; Henri Vanhassebroucke; Charles Vanhoerde; Emile Vanhoutte; Guillaume Vankairebleck; Louis Vanneste, Augustin Vanoutsen; Pierre Vanpoteghem; Emile Vanrobaeys; Frédéric Vanschamelhout.

Guillaume Vanteemsche, Jean Vauthecasche, Léon Vanwele, Charles Veirinan, Jean Veldemsn, Edouard Vercouière, Louis Verhaegbe, Gustave Verhaest, Alphonse Vermeulen, aîné de 7 enfants; Paul Vernier, engagé conditionnel; Pierre Verstraete, Benjamin Vincent, Eugène Vincent, engagé volontaire.

Ernest Vinchon, engagé conditionnel, Robert Vlaeminck, Robert-Joseph Vlaeminck, Théodore Vlaeminck, Henri Voreux, Alfred Vossaert, frère au service, Alfred Vromant.

Louis Wagnon, aîné d'orphelins; Auguste Wantz; Emile Wastrat, Georges Wattel, engagé conditionnel; Oscar Weytens, Gustave Willem, Gustave Willem, Victor Wyllemynck, Léopold Wykmans, Edgard Wyllie, fils unique de veuve; Pierre Wyngaert, Georges Zeyher.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

6 JANVIER 1816

La loi d'amnistie

Il est assez de mode de l'appeler loi de vengeance et d'en faire grief à la droite de la Chambre de 1815; on va voir ce qui en est.

Louis XVIII, en rentrant le 28 juin en France après les Cent Jours, avait proclamé, mais seulement pour les actes accomplis depuis le 23 mars, jour où il en était sorti, un pardon général dont il n'avait excepté que les auteurs et instigateurs du retour de l'île d'Elbe, » laissant aux Chambres le soin de les désigner, et par une ordonnance du 24 juillet il avait renvoyé dix-neuf militaires devant les Conseils de guerre, et indiqué trente-huit personnes que les Chambres auraient ultérieurement à bannir, soit à livrer aux tribunaux, déclarant que cette liste ne pourrait être étendue « autrement que dans les formes et lois